

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 17 FÉVRIER 2011**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 février 2011

Aujourd'hui, à quatorze heures trente-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 117 Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2010 et à certains autres énoncés budgétaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.